



Influence dangereuse sur adolescent fragile

Par **didyhne**, le **14/02/2008** à **21:19**

un adolescent est victime d'influence de la part d'un autre adolescent qui lui vehicule des idées malsaines liées au mouvement satanique et le pousse a des actes comme la scarification, ainsi qu'une tentative de suicide, peut on porter plainte sans preuves? sauf témoignage possible de la part de l'equipe enseignante

L'adolescent est actuellement hospitalisé et fait etat d'un suivi psychologique

le contact avec l'adolescent qui l'influence doit etre coupé au plus vite car celui ci a un fort pouvoir de manipulation

Par **ly31**, le **20/02/2008** à **20:43**

Bonsoir,

Je vous conseille d'essayer d'obtenir des attestations des professeurs qui peuvent relater certains faits, concernant cet adolescent qui est victime !

Puis, je vous conseille d'établir un courrier au Directeur de cet établissement scolaire, avec une copie à l'Académie dont dépend votre département, et d'y joindre la copie de ces attestations, en espérant que vous puissiez en obtenir

Tout ceci bien évidemment en courrier recommandé avec accusé de réception

Je vous souhaite bon courage

ly31